



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 avril 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/03/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19/04/2007

**Exonération facultative de taxe foncière sur les propriétés bâties
des constructions affectées à l'habitation édifiées antérieurement à
la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Robert PLANTECOTE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard
JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M.
Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M.
Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc
THEBAULT - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Robert PLANTECOTE,
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Geneviève RIZZI,
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Rodolphe CHALLET,
- Rémy LANDAIS donne pouvoir à Gérard NEBAS,
- Andrée CHAREYRE donne pouvoir à Luc DELAGARDE,
- Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT,
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE - Mme Jeanine BIMES -

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER - Mme Isabelle RONDEAU - M. Michel PAILLEY - M. Joël
RENOUX - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY -
Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2007

DELIBERATION D20070175

DIRECTION DES FINANCES

**Exonération facultative de taxe foncière sur les propriétés bâties
des constructions affectées à l'habitation édifiées antérieurement
à la mise en place d'un plan de prévention des risques
technologiques**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

L' article 119 de la loi de finances rectificative pour 2006 (codifié à l'article 1383 G du Code Général des Impôts) permet aux collectivités territoriales, par délibération, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence de 25 % ou de 50 %, les constructions affectées à l'habitation :

- achevées antérieurement à la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT mentionné à l'article L.515-15 du Code de l'environnement),
- et situées dans le périmètre d'exposition aux risques prévu par ce plan.

L'exonération est applicable à la seule part de taxe foncière revenant à la collectivité ayant pris une délibération.

L'assemblée délibérante fixe le taux d'exonération à 25 % ou à 50 %, un seul taux pouvant être, pour une collectivité donnée, applicable à l'ensemble des constructions concernées.

Afin de bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit adresser, avant le 1er janvier de la 1ère année à compter de laquelle l'exonération est applicable, une déclaration au service des impôts du lieu de situation du bien, comportant tous les éléments d'identification de l'immeuble concerné.

Lorsque la déclaration est souscrite hors-délai, l'exonération s'applique à compter du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle la déclaration est déposée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- instituer au 1er janvier 2008 l'exonération facultative, à concurrence de 25 %, de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions affectées à l'habitation édifiées antérieurement à la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE